

LA SITUATION CULTURELLE ET LINGUISTIQUE du FRANCO-ONTARIEN.

par Raymond LEBLANC.

Le Franco-Ontarien s'assimile progressivement au groupe majoritaire. D'après le recensement fédéral de 1971, 77,5 % de la population totale de l'Ontario (5.471.000) parlent anglais, 6,3% parlent français (482.045) et 16,2% parlent une autre langue. De 1961 à 1971 le taux d'assimilation a été de 0,5 % ; mais ce qui est alarmant, comme le note le démographe Robert Maheux, c'est que le taux d'assimilation des francophones de la "Diaspora" est, dans certains cas, jusqu'à deux fois plus élevé que ne l'indiquent les statistiques officielles.

Le Franco-Ontarien est un bilingue. Je définis le bilingue comme quelqu'un qui a appris deux langues au contact de groupes linguistiques dont ces langues sont le moyen de communication usuel, et qui secondairement a étudié ces langues en milieu scolaire. Le privilège de parler, lire et écrire l'anglais avec une certaine aisance s'est fait au détriment de la langue française. Plus de deux siècles d'assimilation culturelle et linguistique ont eu un succès franc car pour une majorité de Franco-Ontariens la langue anglaise est devenue la langue usuelle et privilégiée.

Le Franco-Ontarien préfère les programmes de télévision et de radio anglais. Il lit de préférence la presse anglaise. Les adolescents préfèrent la **chanson anglaise**. Ils connaissent très peu nos grands chansonniers francophones. Le cinéma français est presque inexistant en Ontario. Les chaînes de cinéma nous inondent de films américains et anglais. Les rares initiatives prises pour promouvoir le cinéma français sont vouées à l'échec commercial. En conséquence, la culture et la langue anglaises sont plus populaires. L'anglais est solidement implanté. Voici un exemple parmi une foule d'autres: les cours d'anglais dans les écoles secondaires françaises exigent des connaissances presque équivalentes à celles que demandent les cours d' "English" dans les écoles secondaires anglaises. Nombreux sont les étudiants qui réussissent mieux que les anglophones eux-mêmes. Les cours d'anglais sont très souvent plus populaires que les cours de français. Les étudiants parlent autant l'anglais entre eux que le français. Il suffit de passer dans les couloirs d'une école secondaire française pour s'en convaincre. On se croit dans une école anglaise.

Mais il semble qu'il y ait un changement en perspective. D'après une enquête des Docteurs Desjarlais et Bordeleau (1975) de l'Université d'Ottawa auprès de 4517 étudiants francophones de 12ème et de 13ème années (70 % de la population de ces deux niveaux), ces jeunes sont acquis au bilinguisme:

50 % envisagent leur avenir dans les deux langues mais 40 % préféreraient travailler en français; même s'ils s'estiment quelque peu défavorisés, ces jeunes veulent préserver leur héritage français.

Une multitude de facteurs nous ont conduits à l'impasse où nous nous trouvons. La première raison est de caractère historique: il ne faut pas oublier que l'école secondaire française publique n'existe que depuis quelques années; avant 1970, l'enseignement français était assuré dans quelques écoles privées et confessionnelles. Dans ces écoles, les matières devaient être enseignées théoriquement en anglais, à l'exception du français et de la religion. En pratique les professeurs enseignaient en français, mais la plupart des manuels étaient anglais. Une deuxième raison est d'ordre sociologique. Il y a corruption progressive de la langue française, conséquence de la symbiose des deux langues et de la dévalorisation culturelle du français. Les deux solitudes n'existent plus. Les deux communautés se côtoient, se marient, vivent ensemble. Il n'y a aucun doute qu'être bilingue pour le Franco-Ontarien est une promotion sociale et économique, mais dans certains cas elle se paie par la perte de l'ancrage dans un groupe linguistique et de l'identité sociale (Lambert). Le Franco-Ontarien est étranger à lui-même ou assimilé. Etranger, il est inhibé. Il a peur de s'exprimer en français. Ses constructions de phrases et sa syntaxe sont incertaines ou contaminées par la syntaxe anglaise. S'il parle un français correct, ses concitoyens y voient parfois de l'affectation. Le Franco-Ontarien subit l'assaut de la langue anglaise et voit dénigrer sa propre langue, considérée comme hybride. Ce phénomène se produit au moment même où le français est reconnu officiellement.

Les relevés de population de 1951, 1961 et 1971 révèlent le déclin graduel de la langue française: il y a de moins en moins de Franco-Ontariens qui ne parlent que le français ou dont la langue maternelle est le français. Il existe des ceintures bilingues dans certaines régions (Sudbury, Prescott-Russell, Ottawa, communautés du Sud et du Nord). Les Franco-Ontariens qui parlent le français uniquement et dont la langue maternelle est le français sont plus solidement implantés dans des petites villes et des villages. Pour les bilingues qui vivent dans de grands centres urbains, l'hypothèse de William Mackey ne peut que nous laisser pessimiste: un groupe linguistique qui a un taux de bilinguisme plus élevé qu'un autre groupe dans un endroit particulier, est plus vulnérable à l'assimilation linguistique.

L'Ontario ne s'est pas senti obligé, à la suite du vote des lois fédérales sur les langues officielles, de promulguer la même législation linguistique. Il continue au contraire, à donner la priorité à la langue anglaise dans les actes de son administration publique. Deux exemples éclaireront l'attitude du

gouvernement provincial. Quant un assuré écrit à l'O.H.I.P. (Organisme d'assurance maladie de l'Ontario) en français, il reçoit une réponse en anglais. L'O.H.I.P. n'a pas de service de traduction. En Ontario les imprimés des permis de conduire sont en anglais. — Mais, certains changements nous laissent quelque espoir: il y a la prolifération d'écoles secondaires françaises et l'augmentation des enseignements post-secondaires en français; il y a l'effort de publicité et d'extension des réseaux de télévision et de radio en langue française; il y a la politique fédérale visant à encourager par des subventions l'application des lois sur les langues officielles.

Il me semble que du point de vue de l'enseignement, nous ne sommes pas prêts à tirer parti de la situation. La politique linguistique est un support mais nos modèles et notre méthodologie scolaires font preuve d'un certain laisser-aller. Nous pouvons prendre comme exemple l'enseignement de l'anglais dans nos écoles primaires et secondaires.

L'enseignement de l'anglais commence en troisième année de vie scolaire, vers l'âge de huit ans. L'enfant sait déjà lire et écrire sa langue maternelle. C'est un bon début. Mais le Ministère de l'Éducation fait peu d'efforts pour améliorer l'enseignement. Il n'y a pas de manuels et de méthodes appropriés à notre population. La préparation des enseignants est pauvre. Il y a autant de manuels que de Commissions scolaires et les Commissions scolaires ne sont pas armées pour préparer leurs enseignants à une méthodologie adaptée à leur population. Le professeur est laissé à sa propre initiative. A partir des livres disponibles, de films fixes, de bandes sonores etc..., il prépare un enseignement basé en partie sur la méthode directe, en partie sur les méthodes audio-orales et audio-visuelles. Le Ministère devrait amorcer des recherches et créer une méthodologie adaptée à notre situation linguistique et culturelle. Il ne peut pas prendre la solution de facilité consistant à adopter un modèle américain.

D'autre part à l'école secondaire deux options se présentent à l'étudiant: "English" ou "anglais langue seconde". Le cours d' "English" est offert aux étudiants les plus compétents car il est très littéraire. Malheureusement le "Department of English" de chaque école détermine le programme selon des directives très souples et le professeur est quasiment libre d'enseigner ce qu'il veut. Pour les étudiants les plus faibles, on offre un cours d'anglais langue seconde: les manuels sont souvent américains et les professeurs ont très peu de formation à cet enseignement spécialisé.

En 1972, j'ai participé à une étude provinciale sur l'enseignement du français à l'école primaire. En visitant un échantillon très vaste d'écoles de la province, j'ai constaté:

1.— Une mort presque certaine de la langue française dans le Sud (la culture est déjà agonisante): sur les 30% de francophones, 13% sont inscrits dans une école française;

2.— Dans la région d'Ottawa et de Prescott Russell, il semble y avoir un renouveau linguistique et culturel;

3.— Dans la région de Sudbury et du Nord, l'influence de l'anglais est prépondérante mais le français se maintient dans les milieux ruraux.

Perspectives d'avenir :

Le champ d'activités ne doit pas se réduire à l'enseignement. C'est tout l'environnement (la télévision, la radio, les centres culturels) qui doit être utilisé. On applaudit de constater que les média améliorent leur niveau culturel. Il faut proclamer notre identité, la retrouver et l'affirmer. Le retour au folklore ne suffit pas. Il faut des regroupements communautaires car la dispersion entraîne l'assimilation. Ces regroupements doivent se proposer de promouvoir notre culture et notre langue. Comme l'a écrit l'éditorialiste d'un journal francophone, il ne faut pas dépendre de la bienveillance des protecteurs officiels de la francophonie. Les groupes francophones doivent exiger inconditionnellement l'application de la politique constamment définie depuis 1968.

Monsieur Laurent Carrière, représentant des Franco-Ontariens auprès du Ministère de l'Éducation présente deux priorités à l'épanouissement du fait français :

1) Compléter notre réseau scolaire partout où il existe un potentiel suffisant;

2) Améliorer les cours de français par des cours aux enseignants. Ces recommandations témoignent de la volonté d'un grand nombre de Franco-Ontariens de ne pas se considérer comme battus mais de faire front.

BIBLIOGRAPHIE

- (1) *"Le bilinguisme: Impasse ou Défi"*, *Revue de l'Université Laurentienne*, VI,2, (févr.74).
- (2) Lise BISSONNETTE, *"Les jeunes Franco-Ontariens sont déjà acquis au bilinguisme"*. *Le Devoir*, 2 mars 1976.

- (3) Vincent PRICE, "Ottawa, Québec et les minorités", *Revue de l'Association Canadienne d'Éducation de Langue Française*, II, 1 (janv.73).
 - (4) Jacques LACOURSIÈRE, "Help. Les minorités françaises du Canada", *MacLeans*, XV, 2, pp.22 - 40 - 45.
 - (5) Laurier CARRIERE, "Nos écoles franco-ontariennes", *Vie française*, XXX, 1, 2, 3, sept. oct. nov. 75, pp.7 - 79.
-